

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 109

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À quatorze semaines, l'enfant à naître suce son pouce.

Ce geste en dit long sur le développement de l'enfant.

Il convient donc de ne pas étendre le recours à l'avortement à quatorze semaines.